



Charte de bonne conduite au sein de la salle de musculation pour les adhérents

L'association **BONDOUFLE AMICAL CLUB Section musculation** sise à **BONDOUFLE** et dont l'objet est la pratique de la musculation dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Lors de l'accès à la salle de musculation, il est strictement obligatoire de :

- Respecter les règles d'hygiène élémentaires (chaussures dédiées spécialement à la salle, serviette)
- Ranger le matériel après usage
- Adopter un comportement dans le respect d'autrui
- Ne pas amener des personnes non licenciées à la section musculation
- S'entraîner sur la plage horaire affichée sur le tableau d'information
- Respecter les statuts, le règlement intérieur du BAC et de la section musculation ainsi que la présente charte.

Je m'engage à respecter l'ensemble de ces règles écrites ci-dessus. En cas de non-respect, j'encours l'exclusion de l'association.

« Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur, de statuts et règlements de la fédération, de la Charte de bonne conduite et je m'engage à les respecter ». En cas de non-respect, j'encours l'exclusion de l'association.

NOM :

Le

Prénom :

Signature précédée de la mention